



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Agence  
du numérique  
de la sécurité civile**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

## **2021**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2021**

Conformément à l'article R. 732-11-12.-I.-2 du décret n° 2018-856 du 8 octobre 2018, le conseil d'administration de l'ANSC a été appelé à délibérer sur le rapport annuel d'activité de l'ANSC. A ce titre, l'agence a procédé à la rédaction de son rapport d'activité pour l'année 2021, troisième année de montée en puissance de l'ANSC.

**Ce rapport vise à revenir sur les grandes avancées de la mise en œuvre de ses projets, ainsi que sur l'activité organisationnelle de l'agence.**

# Sommaire

## Table des matières

<i>Édito de Michel MONNERET, Directeur de l'ANSC</i> .....	5
.....	6
<i>L'année 2021 de l'ANSC en chiffres</i> .....	6
<b>I. Construire NexSIS 18-112 pour améliorer le traitement des secours d'urgence</b> .....	7
<i>Qu'est-ce que NexSIS 18-112 ?</i> .....	7
<b><i>Poursuite et contrôle des développements opérationnels dans le contexte sanitaire 2021</i></b> .	8
Le système de gestion des alertes (SGA) est quasiment abouti .....	9
Le système de gestion des opérations (SGO) .....	9
Le système d'informations géographique (SIG) .....	10
Le projet Enki, première brique du Système de Gestion de crises prévu dans NexSIS .....	11
Des développements transverses aux différents briques (SGA SGO SIG) de NexSIS 18-112 .....	11
Les autres travaux connexes et indispensables au bon fonctionnement .....	13
de la solution NexSIS18-112 .....	13
NexSIS 18-112 bâti selon les principes d'interopérabilité avec les partenaires .....	15
Le cadre d'interopérabilité des services d'urgence (CISU) .....	15
La géolocalisation avancée de l'appelant (AML – <i>Advanced mobile Location</i> ) .....	16
<b>II. Préparer le déploiement de NexSIS 18-112</b> .....	17
La réalisation d'études préalables .....	17
Une stratégie et actions de formation adaptées aux SIS .....	17
L'ordonnancement du déploiement des SIS .....	18
L'environnement de démonstration de NexSIS accessible aux SIS .....	18
La poursuite des actions de communication et d'information .....	21
La mise en place d'une démarche standardisée de « conduite du changement » .....	22
Avancées techniques en 2021 : assurer un service résilient et sécurisé .....	22
<b>III. Consolider l'agence comme l'opérateur efficient de mutualisation des investissements des SIS et de l'État pour la réalisation de NexSIS18-112</b> .....	24
<i>Les missions de l'agence</i> .....	24
<i>Le cadre juridique du programme NexSIS 18-112</i> .....	24
<i>La gouvernance de l'agence</i> .....	25
<i>Le contrat d'objectif et de performance de l'agence</i> .....	25

<b><i>L'organisation de l'agence</i></b> .....	<b>25</b>
<b><i>Les enjeux financiers de l'agence</i></b> .....	<b>27</b>
<b>Une recherche active de financements</b> .....	<b>28</b>
<b><i>Mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances du Parlement</i></b> .....	<b>28</b>
<b>Annexe 1 : Composition du conseil d'administration</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe 2 : Événements 2021</b> .....	<b>31</b>
<b>Annexe 3 : Glossaire</b> .....	<b>34</b>

## Édito de Michel MONNERET, Directeur de l'ANSC



L'année 2021 est la troisième année d'existence de l'agence du numérique de la sécurité civile : elle marque une étape importante dans la réalisation du nouveau système d'information unifié des services d'incendie et de secours de la sécurité civile. En 2021 l'agence dispose de tous ses marchés pour construire et déployer NexSIS18-112, avec notamment le marché SECOURIR de collecte des appels d'urgence, qui rénovera profondément la chaîne d'alerte en prévenant des incidents d'acheminement.

Le développement des fonctionnalités de l'application NexSIS a atteint plusieurs importants paliers. Plusieurs centaines d'utilisateurs ont pu s'en rendre compte de visu, lors de séances de démonstration et de formation : le congrès des sapeurs-pompiers a permis de reconstituer un CTA-CODIS en vraie grandeur, avec des contributeurs des services d'incendie et de secours. NexSIS18-112 dispose d'un SGA qui permet à l'opérateur d'aller au-delà des gestes classiques de prise d'appel pour traiter avec beaucoup plus de fluidité les appels entrants, en lui donnant aussi plus de latitude pour traiter les urgences. Le système de gestion des opérations a considérablement progressé sur le terrain de l'envoi des secours, en sélectionnant de manière plus intelligente les moyens à envoyer. Le système d'information géographique qui exploite les données de l'Institut géographique national est aussi très performant.

Nous avons préparé le déploiement de NexSIS18-112 en aidant les équipes projets des SDIS pilotes à se structurer avec notre nouveau marché d'assistance au déploiement. Nous avons déployé un environnement de démonstration de NexSIS pour aider à la prise en main de l'outil auprès des SDIS pilotes. En matière d'exploitation, nous avons installé NexSIS sur une infrastructure cloud française performante. Les contributeurs des services d'incendie et de secours que je remercie nous aident à faire de ce déploiement une prochaine réalité.

En parallèle, nous avons par ailleurs consolidé nos services opérationnels. L'AML est déployée au profit du numéro 15, 114, 191 et 196, et le service est étendu aux départements et région d'outre-mer. La version de secours et de soutien opérationnel déployée au profit du SDIS de Seine-et-Marne a effectué des premiers départs opérationnels.

L'agence s'est aussi considérablement investi en matière de gouvernance et d'administration, nous étions présents au congrès de l'Assemblée des départements de France pour présenter aux nouveaux élus départementaux nos travaux. En début d'année, une mission d'évaluation et de contrôle du Sénat a mesuré la qualité des travaux de coconstruction avec l'agence avec les SDIS. Nous disposons par ailleurs d'un nouveau décret pour accorder un droit exclusif, ayant obtenu un avis favorable de l'Autorité de la concurrence.

Je salue aussi la nouvelle gouvernance des élus, issue des élections par correspondance organisée par l'agence, et le nouveau président du conseil d'administration, Claude RIBOULET, avec qui nous avons entamé un certain nombre de chantiers pour refonder notamment le modèle économique.

Enfin, je remercie les équipes de l'agence pour toutes ces réalisations, leur engagement et leur endurance malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.

*Michel MONNERET*

**Une agence en pleine action...**



**4**

conseils d'administration



**15**

SIS contributeurs



**77**

le SDIS préfigurateur de Seine-et-Marne



**41**

SIS engagés dans la contribution financière au projet

**... pour la création et le déploiement de NexSIS 18-112**



**+ 600**

participants à nos 4 webinaires



**5**

sous-releases de NexSIS 18-112



**9**

études préalables menées



**3 251**

points de fonction développés sur les 3992 pour achever NexSIS 18-112

# I. Construire NexSIS 18-112 pour améliorer le traitement des secours d'urgence

## Qu'est-ce que NexSIS 18-112 ?

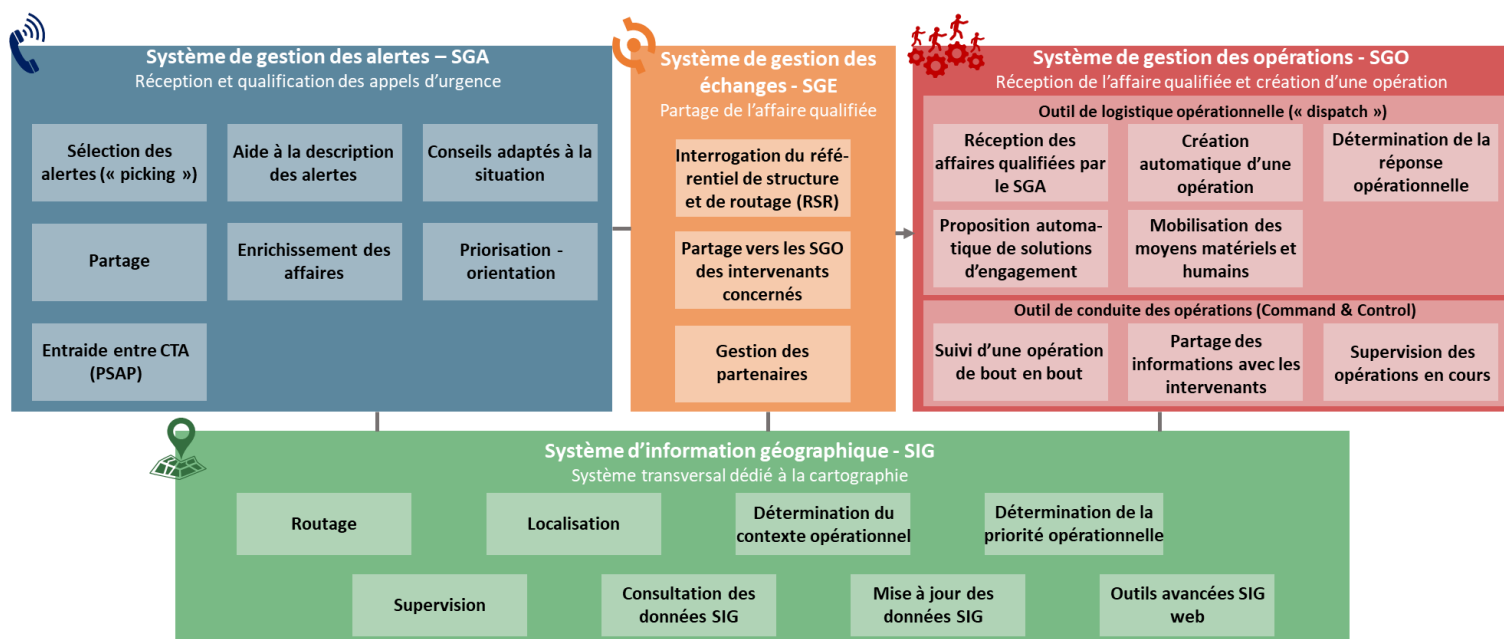
Le projet NexSIS 18-112 a pour objectif de créer le système d'information et de commandement unifié des sapeurs-pompiers de France et de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, en vue d'améliorer la gestion des interventions d'urgence. Initié en 2018, en collaboration avec une centaine de sapeurs-pompiers et de spécialistes issus d'une trentaine de services d'incendie et de secours (SIS) représentatifs de la diversité des territoires, le programme a officiellement été lancé le 9 janvier 2019.

NexSIS 18-112 vise à améliorer toute la chaîne des acteurs du secours : de la prise en charge du citoyen, à l'amélioration des outils mis à disposition de l'ensemble des SIS et des acteurs de la sécurité civile et des autorités locales et nationales (maires, préfets de département, préfets de zone de défense et de sécurité, ministère de l'Intérieur...).

Le projet NexSIS 18-112 a été lancé afin de répondre à quatre ambitions :

- **Améliorer le service aux citoyens** grâce à une meilleure prise en compte des usages de la population, notamment l'utilisation des nouveaux outils de communication et la mise à disposition d'une application mobile pour le citoyen ;
- **Apporter une forte interopérabilité des services de sécurité et de secours** en améliorant l'entraide opérationnelle entre les services d'incendie et de secours et en permettant une interopérabilité considérablement facilitée avec les différentes forces de sécurité et de secours (SAMU, police, gendarmerie) ainsi que les « citoyens-sauveteurs » ;
- **Projeter l'ensemble des acteurs de la sécurité civile à l'ère digitale**, de la mobilité et de la donnée, à travers une mise à disposition partagée et instantanée des données opérationnelles, permettant des prises de décision plus rapides et efficaces ;
- **Payer le juste coût**, grâce à une mutualisation des moyens et une gouvernance partagée entre l'État et les SIS.

NexSIS 18-112 est pensé selon un système modulaire constitué de plusieurs blocs fonctionnels. La solution comprendra quatre outils principaux permettant d'améliorer considérablement le processus de gestion de l'urgence.



Vue générale des systèmes de gestion de NexSIS 18-112 et leurs fonctionnalités

## Poursuite et contrôle des développements opérationnels dans le contexte sanitaire 2021

La crise sanitaire, qui s'est poursuivie en 2021, a imposé des contraintes organisationnelles. L'agence est demeurée très attentive à son organisation en vue de concilier les impératifs sanitaires et une continuité des travaux du projet NexSIS18-112 ainsi que des services opérationnels qu'elle assure déjà.

Le point de vigilance majeur a porté sur la maîtrise des développements fonctionnels assurés par le prestataire de l'agence. En effet, la mécanique des développements repose sur un plateau en méthode agile et la prédominance des interactions de proximité entre les représentants de la maîtrise d'ouvrage et les prestataires.

L'ANSC a donc dû adapter en permanence ses outils et son organisation pour maintenir les meilleures conditions de développement en impliquant ses prestataires de service.

Une partie du glissement du calendrier de production est expliquée par le contexte sanitaire. Plus globalement, l'agence définit un plan d'actions avec les prestataires pour redéfinir des objectifs partagés dans la perspective d'un regain de productivité dans les activités de développements, et ce dans le respect des dispositions contractuelles du marché :

- Augmentation des effectifs des prestataires et mise en œuvre de méthodes de travail plus efficaces. Prise en charge par la société Camp to Camp d'un périmètre supplémentaire avec des renforts en effectifs



- Mise en place d'un tiers de confiance, désigné par les deux parties, pour procéder à la valorisation objective des commandes de développement.
- Intervention d'un coach agile pour améliorer la productivité.
- Audit de code par une société extérieure et arrivée d'un architecte technique.
- Renforcement et redéploiement des effectifs de l'agence : passage d'un officier chef de produit pour le système de gestion opérationnelle à trois officiers. Prolongation de la mission des trois ingénieurs EIG avec réorientation de leurs activités sur le cœur NexSIS.

## Le système de gestion des alertes (SGA) est quasiment abouti

En 2020, les développements réalisés ont permis de démontrer le potentiel du SGA.

En 2021, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées et il a également été pris en compte les « retours utilisateurs ». Ces retours ont amené l'agence à affiner certains de ses travaux en vue d'améliorer le service rendu à l'écran de l'utilisateur, d'accroître la lisibilité de la cartographie et la présentation de l'arbre de qualification.

La supervision du SGA, complémentaire au salon d'attente dans lequel les opérateurs de traitement d'appels d'urgence (OTAU) viennent sélectionner les appels, permet au superviseur de disposer d'informations complémentaires concernant :

- Les alertes, la suite qui leur a été donnée, les informations collectées lors de la priorisation si elle est active, mais également et surtout d'identifier les appels qui ont été « perdus » que ce soit avant le premier décroché ou durant l'attente après une priorisation orientation. Il est possible de recontacter chacun des requérants, si nécessaire.
- Les affaires, c'est à dire les situations identifiées dans le SGA, leur transmission vers les intervenants concernés (cf le référentiel de structure et de routage) et également la suite qui est donnée par chacun des intervenants. Ces informations permettent à l'opérateur de mieux adapter son discours au requérant lors d'appels ultérieurs pour une même affaire.
- Les opérateurs, c'est à dire leur statut de communication et dans quel CTA ils sont connectés.

L'assistance à un opérateur en difficulté a été intégrée. Elle permet à un opérateur de se déclarer en difficulté à n'importe quel moment de la communication. Cela affiche un message sur les écrans de tous les superviseurs connectés dans le CTA. Le superviseur a ainsi la possibilité de rejoindre la conférence dans laquelle se trouve l'opérateur et il peut également compléter le traitement de l'alerte en lieu et place de l'opérateur si besoin.

Il demeure à développer des fonctionnalités liées à des systèmes connexes comme la résilience des communications et les enregistrements. À chaque présentation aux utilisateurs finaux de NexSIS 18-112, le SGA séduit par ses innovations (localisation des requérants, qualification multi-forces, gestion des alertes en multimédia, capacités d'entraide, possibilités de priorisation-orientation).

## Le système de gestion des opérations (SGO)

En 2020, le SGO était capable d'assurer le dispatch (envoi des échelons opérationnels) manuel des moyens de secours lié à une situation d'urgence qualifiée dans le SGA. L'année 2021 a été marquée par l'intégration du moteur de règle qui assure l'automatisation de la mise en œuvre des paramétrages opérationnels en cohérence avec les doctrines nationales et départementales. Pour ce faire une

société spécialisée en optimisation opérationnelle a été sollicitée dès le début de l'exercice 2021 afin de renforcer les équipes de développement en charge du dispatch. Ces travaux considérés à risque en raison de leur importance dans le produit NexSIS18-112 et de la complexité de l'opération ont permis d'aboutir à une version minimale intégrée au SGO en fin de sous-release 6 (SR6).

L'amélioration continue a permis l'intégration de nouveautés telles que la gestion des berces et des remorques avec le véhicule tracteur ou porteur adéquat. Ces combinaisons résultent de l'application de normes gérées par le moteur et prennent même en compte le permis nécessaire par le conducteur en fonction de la réglementation applicable au poids des véhicules (PTAC ou du PTRV) obtenu lors de l'assemblage.

Le moteur est capable de prendre en compte des qualités de réponses différentes qui peuvent varier selon les conditions du moment (ressources insuffisantes, suractivité...). Ces travaux seront poursuivis par la construction de réponses alternatives (la capacité à compléter un engin avec des ressources provenant d'un autre centre d'incendie et de secours). Le paramétrage de ces règles et l'administration s'effectue sans le concours d'interface graphique qui ne seront réalisées qu'en 2022.

Une application de préparation opérationnelle, destinée aux centres d'incendie et de secours, complémentaire aux fonctionnalités du dispatch a été réalisée, celle-ci permet :

- de recevoir les ordres de départs au sein de l'unité concernée et de valider les acquittements ;
- de gérer la disponibilité des ressources au sein de la liste de garde. Pour cela il a été intégré (un composant de calendrier a été intégré afin de simplifier considérablement la représentation de la disponibilité des agents mais aussi les différentes manipulations).
- de gérer la liste de garde selon différentes modalités exploitables par le moteur telle que la capacité de remplir des piquets, mais aussi de gérer des missions ou encore d'ordonner la priorité d'engagement des agents entre eux. L'ensemble de ces fonctionnalités permet une grande capacité d'adaptation aux différentes organisations. Bien que de nombreux travaux restent à réaliser, la préparation opérationnelle a atteint un niveau de complétude compatible avec un usage opérationnel à minima. Les travaux restants permettront de hisser la préparation opérationnelle à un niveau d'exigence similaire aux systèmes les plus récents.

Ces applications qui constituent le SGO satisfont aujourd'hui les acteurs opérationnels des SIS et démontrent de grandes promesses d'évolutivité.

## Le système d'informations géographique (SIG)

Le système d'information géographique est complètement intégré dans NexSIS. Si la cartographie et l'application WebSIG sont facilement identifiables, le SIG interagit avec la quasi-totalité des applications du SGA, du RSR (référentiel de structure et de routage), du SGO Dispatch mais aussi de l'administration des unités fonctionnelles<sup>1</sup> (UF). Le SIG est un composant majeur de NexSIS qui contribue grandement à son confort d'usage et ses performances.

---

<sup>1</sup> Les unités fonctionnelles sont toutes les structures de production opérationnelle, telles que les centres d'incendie et de secours, les groupements territoriaux, les centres de coordination)

L'application SIG (système d'information géographique) permet de carto-centrer l'ensemble des activités de gestion d'alerte et de gestion opérationnelle. L'ensemble de l'activité est visible sur des cartes opérationnelles dynamiques intégrant une donnée locale riche et permettant de mieux projeter les situations en temps réel sur une vision spatiale.

Les travaux relatifs à la finalisation de la convention applicative avec l'IGN, visant à la réalisation de la base de données routières navigables (BDRN) nécessaire à NexSIS 18-112, se sont poursuivis. Les échanges menés en début d'année 2021 avec l'IGN ont permis de rappeler le positionnement de ce partenariat comme une priorité forte des deux parties et doivent désormais permettre d'engager une dynamique collective sur la mise en œuvre de la BDRN. Cela reste un point majeur de vigilance pour la bonne marche des opérations.

Par ailleurs du point de vue fonctionnel, l'application WebSIG est très avancée. Elle permet entre autre la gestion :

- des points d'eau de la défense externe contre l'incendie (DECI) mais aussi la capacité de gérer des zones démunies en eau qui seront interprétables comme des données d'influence opérationnelle (DIO) lors de la construction du projet de réponse ;
- des données routières, de la neutralisation des axes de circulation et de leur prise en compte lors du dispatch en calculant l'incidence sur les délais de présentation ;
- La gestion des emprises géographiques, qui peuvent également influencer comme DIO ;
- de très nombreuses autres informations telles que les défibrillateurs, les points d'intérêts opérationnels, les points de rencontre de secours, les signalements, les atlas ou encore les fonds de carte.

Il demeurera à réaliser des travaux relatifs aux données géographiques afin de rendre la cartographie la plus riche possible, notamment par l'intégration des données des SDIS.

## Le projet Enki, première brique du Système de Gestion de crises prévu dans NexSIS

Avec le soutien de la DINUM, l'ANSC a engagé des travaux spécifiques visant au développement de l'application ENKI, préfiguratrice du module de gestion de crise.

Grâce à cette application, les représentants de l'autorité locale pourront accéder en temps réel à des informations sur les situations d'urgence et les réponses opérationnelles apportées à ces événements traités dans NexSIS 18-112, leur facilitant le suivi des opérations et la prise de décision. Il est notamment prévu un système d'alerte aux élus lors d'événements nécessitant leur intervention avec une centralisation des informations, un suivi des opérations et un suivi d'actions s'appuyant sur le Plan Communal de Sauvegarde. Pour faciliter la coordination, un système de main courante sera également mis en place dans lequel tous les acteurs pourront facilement communiquer de manière structurée.

## Des développements transverses aux différents briques (SGA, SGO, SIG) de NexSIS 18-112

La réalisation des applications « opérationnelles » que sont le SGA, le SGO ou le SIG, connues et visibles par les utilisateurs sont complétées par le développements de fonctionnalités transverses qui mettent en avant des qualités techniques :

- La gestion des habilitations permet de définir les droits accordés à un agent en fonction de ses responsabilités et de son lieu d'activités. Ces droits conditionnent ensuite tous les accès aux différentes applications, et aux fonctionnalités au sein de ces applications. NexSIS étant utilisable via un navigateur Internet, ce ne sont plus les logiciels installés sur le poste de travail qui déterminent l'usage mais les droits d'accès qui ont été accordés. Ces droits déterminent automatiquement les items présents dans le portail des applications NexSIS.
- La gestion des structures et des UF permet d'administrer la position des casernes, leur hiérarchie et leurs accès. Chaque UF est rattachée à une UF parente (hormis le SIS qui est l'UF la plus élevée) et éventuellement à des UF « enfants » selon l'organisation hiérarchique du SIS. De même des UF peuvent avoir des sorties différentes sur les axes de circulation qui sont utilisées selon l'itinéraire à prendre pour se rendre le plus rapidement possible sur les lieux de l'opération (cela est notamment le cas pour les centres de secours qui peuvent posséder un accès « normal » et un autre débouchant directement sur une bretelle d'autoroute, ou sur deux rues différentes.
- La gestion des abonnements du référentiel de structure et de routage est essentielle. Le RSR est destiné à l'interopérabilité entre le SGA, le SGO et les systèmes de nos partenaires. Il permet :
  - de définir la ou les zones de compétence d'un intervenant ;
  - d'indiquer comment il doit être prévenu (y compris si l'interopérabilité ne fonctionne pas, en exposant les numéros de téléphone sur lesquels il veut être contacté). Chacun des partenaires indiquant comment il veut être contacté, cela permet de simplifier considérablement la gestion des annuaires et leur mise à jour. Cet annuaire est également utilisé par le SGA pour indiquer en clair quand un partenaire nous contacte et que son numéro est reconnu ;
  - de définir les affaires pour lesquelles un intervenant doit être contacté et comment il doit l'être. Il a été également ajouté la possibilité pour un intervenant d'indiquer les situations pour lesquelles il n'est pas compétent. Cette nuance permet d'éviter de recevoir un grand nombre d'affaires et d'être pollué par des situations pour lesquelles l'intervenant ne donnera aucune suite ;
  - d'indiquer les circonstances pour lesquelles l'intervenant souhaite être mis en relation avec le requérant afin de collecter des informations supplémentaires comme cela pourrait être le cas lors d'un accident de transport de matières dangereuses, si une personne est enfermée dans un appartement en feu et que l'on souhaite guider les secours, etc...
- L'administration et la gestion des règles, qui représentent un composant du SGO, permet de définir la réponse opérationnelle théorique que souhaite mettre en œuvre le SDIS pour chacune des affaires reçues depuis le SGA.
- La passerelle de mobilisation qui permet de transporter les ordres de départ et messages associés (bips) jusque vers les centres de secours et agents concernés.
- Le répertoire téléphonique, lié à la solution Xivo (brique de communications unifiées), se nourrit de l'annuaire provenant du RSR et à termes des annuaires provenant des SDIS.

## Les autres travaux connexes et indispensables au bon fonctionnement de la solution NexSIS18-112

### ***Le réseau SECOURIR***

Opérationnellement, le projet NexSIS18-112 a pour objectif de mettre à disposition des SIS un ensemble complet de services opérationnels via le système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile, NexSIS18-112, et qui s'opère notamment via un système de collecte et de routage intelligent des communications d'urgence : le réseau SECOURIR.

SECOURIR constitue la dernière brique majeure constitutive de NexSIS18-112. Son intégration au projet permettra ainsi d'assurer la mise en œuvre d'une solution présentant de réelles plus-values en terme de traitement et de fiabilisation des télécommunications d'urgence.

En fin d'exercice 2021, l'ANSC a notifié le marché au titulaire (société ORANGE) afin de pouvoir débiter les travaux de réalisation de ce réseau en début d'année 2022.

### ***Les travaux de sécurité numérique et de protection des données de la solution NexSIS***

Conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'intérieur (PSSI-MI) et pour garantir la sécurisation de ses dispositifs, l'ANSC a procédé au renouvellement de l'homologation de ses produits (AML, VSSO).

L'agence a également mis à jour l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) du dispositif AML afin d'attester du bon respect des données personnelles par le système au regard du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) suite à l'extension du service AML à d'autres numéros de secours comme le 15, le 114 et le 196. L'avis favorable du Délégué ministériel à la protection des données (DMPD) a été prononcé le 27 janvier 2021 ainsi que par le responsable de traitement, la DGSCGC le 3 mars 2021.

L'ANSC a également avancé sur le processus d'homologation de sécurité ainsi que sur l'analyse d'impact relative à la protection des données de NexSIS (AIPD) du système d'information et l'élaboration d'un registre des traitements. En complément, un test d'intrusion SSI total a été réalisé en complément des tests récurrents d'analyse de code.

Enfin, des travaux visant à établir une convention de services avec le C2MI (Centre de Cyber défense du ministère de l'intérieur) ont été entrepris en vue de bénéficier d'un centre d'opérations et de sécurité de l'information (SOC).

### ***Hébergement***

La finalisation de l'architecture de production demeure un enjeu majeur en vue de disposer des infrastructures permettant d'accueillir la solution NexSIS18-112. Initialement, le produit NexSIS reposait sur le cloud Pi de la DNUM. Cependant, les pré-requis de disponibilité et de services de ce Cloud demeurant à conforter ont amené l'ANSC à opter pour une solution provisoire d'hébergement auprès d'un prestataire français.

Ce choix a imposé certaines adaptations d'architecture pour lesquels des travaux se poursuivent avec la DINUM, DNUM et l'ANSSI en vue de sécuriser la finalisation de l'architecture.

## NexSIS 18-112 bâti selon les principes d'interopérabilité avec les partenaires

Le système de gestion des alertes (SGA) est capable de s'adapter à toutes les organisations de façon à soutenir n'importe quelle réception des alertes qui pourraient être retenue au titre de la réception du 18 et du 112 de façon isolée ou en plateforme commune, voire au moyen d'un 112 unifié.

Ce système autorise une qualification objective et multi-métiers selon les principes identifiés dans le cadre d'interopérabilité des services d'urgence (CISU). Il permet une segmentation territoriale ou spécialisée de la prise d'alerte dans une dimension paramétrable importante. Le SGA est soutenu par le système de gestion des échanges (SGE) qui permet concrètement de partager les affaires et leur enrichissement avec l'ensemble des services concourants à l'affaire identifiée. Ainsi, l'ensemble des acteurs de la chaîne de secours est intégré dans le cadre des opérations de secours.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des débats relatifs au vote de la loi Matras visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs pompier professionnels.

### Le cadre d'interopérabilité des services d'urgence (CISU)

En parallèle, l'ANSC participe aux travaux interministériels relatifs à l'interopérabilité notamment au sein du cadre de l'interopérabilité des services d'urgence (CISU).

Par ailleurs, pour permettre aux partenaires de l'urgence (SAMU entre autres) d'être en lien avec NexSIS 18-112 directement via le SGE, l'ANSC a poursuivi ses travaux sur les interconnexions avec le SAMU. Ces travaux se sont principalement concentrés sur l'interconnexion avec SCRIPTAL, le système de régulation médicale du SAMU 77 qui sera le premier partenaire du SDIS 77 relié à NexSIS 18-112.

En outre, l'agence a exploité la formalisation du standard de communication international EMSI (Emergency Management Shared Information – Information partagée de gestion de l'urgence), basé sur la norme ISO 22-351 (Sécurité sociétale — Gestion des urgences — Message structurés pour échanger d'information), qui permet aux intervenants de converser sur une situation opérationnelle multi-métiers. L'utilisation de cette norme permettra de gagner un temps précieux.

## La géolocalisation avancée de l'appelant (AML – *Advanced mobile Location*)

### Rappel : qu'est-ce que l'AML ?

L'AML est une fonctionnalité intégrée dans les systèmes d'exploitation des smartphones (aujourd'hui Google Android et Apple iOS) permettant, lors d'une communication d'urgence, la transmission de la localisation du smartphone au service d'urgence contacté, sans aucune action préalable de l'appelant. La localisation s'effectue notamment par réconciliation des données de localisation satellitaire, wifi et cellulaire. Cette localisation représente un moyen supplémentaire pour les services de secours d'intervenir au plus vite auprès des personnes en détresse.

### L'AML en 2021

L'année 2021 a permis de poursuivre le déploiement du système de localisation des appels d'urgence.

Le déploiement de l'AML répond notamment à l'exigence de transposition de la directive européenne n°2018-1972, fixée au 21 décembre 2021. Cette directive dispose que les États membres veillent à ce que les informations relatives à la localisation de l'appelant, dont celles obtenues à partir de l'appareil mobile si elles sont disponibles, soient mises à la disposition du PSAP (*Public Safety Answering Point*) le plus approprié sans délai.

Désormais, ce sont les numéros 15, 18, 112, 114, 191, 196 qui bénéficient de cette localisation au travers des systèmes d'exploitation d'Apple et de Google.

En début d'année, l'AML a achevé le déploiement dans les DROM pour les smartphones Android avec l'activation de l'AML sur ces appareils dans les territoires de Mayotte et de la Réunion le 13 janvier 2021. En outre, le service AML sur Android a pu être déployé sur la zone Caraïbes/Guyane française. Le déploiement du service de géolocalisation avancée de l'appelant (AML) contribue également à la mobilisation inter-forces. Les discussions engagées avec les partenaires de sécurité exploitant des numéros d'urgence ont confirmé le besoin pour la quasi-totalité d'entre eux de disposer de la solution AML.



## II. Préparer le déploiement de NexSIS 18-112

Dans la perspective des déploiements de la solution NexSIS18-112, l'agence souhaite dès à présent mettre à disposition le produit NexSIS dans une version fonctionnelle et opérationnelle, permettant de former les personnels d'une part, de débiter le paramétrage en chargeant les données locales d'autre part.

Pour ce faire, l'ANSC entreprend de nombreuses actions en étroite collaboration avec les SIS pilotes permettant ainsi d'adapter le plan de déploiement et d'affiner le contenu des actions à mener.

Pour autant, la priorisation des travaux est orientée vers le déploiement de la solution NexSIS18-112 au sein du SDIS préfigurateur, le SDIS de Seine-et-Marne (SDIS 77).

Enfin, l'ANSC poursuit des travaux de plus long cours : finalisation de son offre de services en sa qualité « d'éditeur » de logiciel, communication auprès des futurs SIS utilisateurs.

### La réalisation d'études préalables

Afin d'apprécier le niveau de maturité des SDIS dans la perspective du déploiement de la solution NexSIS18-112, des études préalables (diagnostic) sont menées. Ces études préalables représentent un moment d'échange avec les SIS candidats à la solution NexSIS18-112 en vue de faire un état des lieux du SDIS dans ses relations avec son prestataire de service actuel ainsi que dans les prérequis techniques<sup>2</sup> nécessaires à un déploiement réussi et, le cas échéant, des attentes quant à des fonctionnalités précises.

Pour ce faire, l'ANSC mobilise des ressources internes et externes à l'agence (personnels d'autres SIS, prestataires de services de l'agence).

L'agence a également mis en place une organisation visant à accompagner les SIS dans leurs démarches de préparation au déploiement. Ainsi, une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'accompagnement en ce domaine (gestion de projet, paramétrage, formation, conduite du changement) œuvre dans les SIS pilotes. Des groupes de travail, des comités de projet sont créés au sein de chaque SIS. Ces équipes locales sont pilotées et animées au niveau central par l'ANSC.

### Une stratégie et actions de formation adaptées aux SIS

Sur la base des réflexions menées avec les SIS, l'agence a élaboré une stratégie nationale de formation. Un groupe de travail dédié, composé d'acteurs institutionnels (DGSCGC/BDFE ; CNFPT ; ENSOSP ; Entente) et de contributeurs issus des SIS pilotes, a permis la conception des formations de NexSIS 18-112. Sous l'animation d'un agent de l'agence recruté spécifiquement à ces activités, ce sont ainsi 10 ateliers qui se sont tenus, dont 4 spécifiquement consacré à la formation du SDIS préfigurateur (SDIS 77).

---

<sup>2</sup> A titre d'illustration, l'ANSC s'emploie à équiper les SIS pilotes des infrastructures techniques locales nécessaires au fonctionnement de la solution NexSIS18-112. Ainsi, les infrastructures locales ont été installées au sein de deux SDIS, dont le SDIS préfigurateur. De plus, il est nécessaire également que les SIS puissent être raccordés au réseau interministériel de l'Etat. Ces derniers travaux, en collaboration avec les services de la Direction du numérique du ministère de l'intérieur (DNUM), progressent et permettent de disposer de 4 SDIS raccordés.

Ces formations ont été bâties selon le principe de l'approche par compétences (APC)<sup>3</sup> et font l'objet d'un guide commun d'organisation des formations NexSIS 18-112 qui aura pour objet de mutualiser les travaux de conception et d'homogénéiser les formations sur le territoire national.

Plusieurs contenus ont été arrêtés dans le séquençage de ces formations, notamment pour les formateurs, les référents, les techniciens, les paramétreurs, les opérateurs, les encadrants, les sapeurs—pompiers des centres de secours et la chaîne de commandement.

Dès le mois d'avril 2021, des formations ont été dispensées au profit des SDIS pilotes ainsi que d'autres SDIS intéressés au sujet (07, 46, 58). Ces formations visaient à :

- démontrer aux cadres décisionnaires en opération des SIS pilotes (DDGIS et DDASIS, DO, chefs de groupements opérations, chefs de CTA CODIS) (20 participants) ;
- acculturer les équipes projets et cercle restreint des SIS pilotes et 07, 46, 58 (43 participants) ;
- Faciliter la « montée à bord » des futurs formateurs des SIS pilotes (4 sessions pour 59 participants).

## L'ordonnancement du déploiement des SIS

En 2021, l'ANSC a procédé au recensement des candidats potentiels pour une migration en 2023, qui étaient au nombre de 21. Cela s'est traduit, en 2021, par le lancement du processus de choix et d'ordonnancement des SIS pour l'année 2023, en application de la procédure adoptée par le conseil d'administration du 6 mars 2021. En outre un processus de ré-ordonnancement a été initié en fin d'année 2021 avec une actualisation des contraintes des 20 premiers SDIS. En effet, que ce soit du côté des SIS ou des acteurs du projet, le décalage calendaire du projet nécessite des points d'étapes réguliers. Ce processus a été engagé au moyen de questionnaires dans un premier temps suivis d'entretiens bilatéraux avec les SIS concernés.

### L'environnement de démonstration de NexSIS accessible aux SIS

En complément du dispositif et des actions de formation, et favoriser davantage l'acculturation des futurs utilisateurs à l'outil, l'ANSC a mis à disposition des SIS un environnement de démonstration de NexSIS18-112, via un réseau dédié (environnement disponible au profit du SDIS préfigurateur dès avril 2021).

Cette mise à disposition via des clients VPN (réseau privé virtuel) constitue une première réponse transitoire, permettant notamment aux SIS pilotes d'accéder à une première version de NexSIS 18-112 dans l'attente du respect des prérequis techniques permettant d'accéder à la solution cible et de constater plus concrètement l'avancement des développements de la solution.

---

<sup>3</sup> Cette pédagogie est basée non plus sur des enseignements théoriques, mais sur des mises en situation professionnelles et donc une pratique concrète.

En parallèle, des ateliers avec les SIS pilotes étaient organisés afin de tenir informé les futurs utilisateurs à un rythme régulier des avancées des travaux d'une part et de recueillir leurs remarques et besoins complémentaires des fonctionnalités déjà réalisées.

Cela permet également de répondre aux premiers objectifs de conduite du changement vis-à-vis des personnels du SIS en permettant une première « prise en main » de NexSIS 18-112.

## La préparation du déploiement du SDIS préfigurateur

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, l'ANSC a dédié un officier de sapeur-pompier assurant la fonction de chargé de déploiement de NexSIS 18-112 au SDIS de Seine-et-Marne. Ce chargé de mission est ainsi l'interlocuteur privilégié du SDIS 77 dans la stratégie interne de déploiement et de conduite du changement.

Il supervise l'ensemble des chantiers de coproduction avec le SDIS 77 (25 ateliers réalisés en complément des points hebdomadaires réalisés).

Ce chargé de mission organise également les comités de pilotage entre le DDSIS 77 et la direction de l'agence l'ANSC et rend compte régulièrement des avancées aux membres du comité de direction de l'ANSC.

## La finalisation de l'offre de services de l'agence

L'ANSC a stabilisé la composition de son offre de services décrivant l'ensemble des services qui seront proposés aux SDIS clients, futurs utilisateurs de la solution NexSIS18-112.

Cette offre est composée de trois catalogues distincts :

- d'un catalogue des services numériques et systèmes d'information de communication qui regroupe les services exposés aux utilisateurs de la solution logicielle ;
- d'un catalogue de déploiement qui regroupe les activités mises en œuvre par l'ANSC pour déployer la solution NexSIS chez les utilisateurs, ainsi que l'accompagnement des SIS dans la réalisation des activités sous leur responsabilité dans le cadre du déploiement de la solution ;
- d'un catalogue de formation qui regroupe les activités de transfert des connaissances et de formation des formateurs par l'ANSC, ainsi que l'accompagnement des SIS dans la réalisation de la formation des utilisateurs.

Une première version stabilisée de l'offre de services de l'ANSC a ainsi été partagée au SDIS préfigurateur et aux SIS pilotes à la fin de l'été 2021, afin d'assurer transparence et adéquation de l'offre aux attentes des SIS et leur réalité opérationnelle.

Parallèlement, l'ANSC poursuit la rédaction des fiches détaillées, constitutives de l'offre de service afin de formaliser le contenu et le périmètre de chaque activité proposée par l'agence aux SDIS.

## Les premiers travaux dédiés au contrat et au centre de services de l'agence

En vue de prévoir le cadre d'application de son offre de services, l'agence a engagé les travaux de rédaction du futur contrat de services qui liera les entités utilisatrices de NexSIS 18-112 et l'agence. Ce contrat visera à garantir la qualité des services fournis par l'ANSC et décrira ainsi les engagements et responsabilités de chaque partie prenante dans la mise en œuvre l'utilisation de NexSIS 18-112.

En parallèle, l'ANSC dessine les contours de son futur centre de services. Ce centre de services de l'ANSC doit permettre d'offrir un nécessaire soutien technique et fonctionnel aux utilisateurs des services de NexSIS18-112. Compte tenu de sa criticité, NexSIS18-112 requiert une disponibilité permanente, un temps de réponses aux utilisateurs très satisfaisant ainsi qu'une réactivité forte vis-à-vis d'incidents de service et la gestion des demandes métiers (d'évolutions, gestion des accès,

demandes de correctifs, etc.). Les enjeux du centre de services sont importants dans la réussite du projet NexSIS18-112.

Dans cette perspective, l'ANSC s'est dès à présent dotée d'un équipement chargé de gérer de manière virtualisée le traitement des incidents et la gestion des demandes des utilisateurs à venir et de réaliser une supervision des services. Ce même équipement permet par ailleurs une véritable activité collaborative entre les équipes de l'agence et les autres partenaires parties prenantes (services d'exploitation de la DNUM, équipes au niveau local, équipe en interne agence, etc.).

En s'appuyant sur l'expérience liée aux services de l'AML, l'ANSC poursuit donc ses réflexions sur la structure de son centre de services qui pourrait voir la participation des SIS à son fonctionnement.

## La poursuite des actions de communication et d'information

Les actions de communications de l'ANSC à destination des SIS ont été significativement renforcées afin de :

- valoriser l'avancement du projet ;
- accentuer la transparence des avancées de l'agence envers les SIS quant à l'arrivée de NexSIS 18-112 ;
- œuvrer à l'acculturation des acteurs de la sécurité civile.

Dans ce cadre, l'ANSC a mené plusieurs chantiers en parallèle, notamment par l'organisation de webinaires ainsi que par la publication de newsletters au format numérique pour en favoriser sa diffusion et par la mise à jour régulière des informations diffusées sur le site de l'agence.

Toujours dans la perspective d'améliorer la diffusion de l'information auprès de ses différents publics, l'ANSC a engagé des travaux de structuration d'un « book » de présentation de NexSIS 18-112, détaillant notamment les différentes interfaces fonctionnelles de la solution et réalisé des vidéos de présentation des principales fonctionnalités de NexSIS 18-112.

L'agence a également produit un film de présentation de NexSIS 18-112, qui permet de diffuser largement une présentation de la solution par la mise en situation concrète.

La présentation de ces réalisations au Congrès de Marseille ont permis de témoigner de la qualité de la solution NexSIS18-112 auprès des utilisateurs.

## Le congrès national des sapeurs-pompiers de France à Marseille

Ce congrès a été l'opportunité pour l'ANSC de présenter NexSIS 18-112 lors de démonstrations réalisées dans un CTA-CODIS reproduit à cet effet.

A l'issue de ces présentations, les utilisateurs ont plébiscité la solution en vantant la prise en main rapide de l'outil par des sapeurs-pompiers non-initiés via l'intuitivité de NexSIS 18-112 et en rassurant ainsi les futurs utilisateurs quant à la facilité d'appropriation de l'outil.

Le congrès national des Sapeurs-Pompiers de Marseille a permis à l'ANSC d'échanger avec les sapeurs-pompiers et autres acteurs institutionnels présents sur place et de partager les derniers développements de NexSIS 18-112, permettant ainsi de renouveler la confiance des SIS en l'ANSC.

Par ailleurs, au cours de ce congrès, l'agence a organisé une web-conférence ayant notamment permis de revenir sur la genèse du projet NexSIS 18-112, d'évoquer l'avancée des travaux et les actualités les plus récentes de l'agence, tout en abordant le rôle clé des SIS dans ce projet et les étapes à venir, notamment en matière de déploiement.

Cette web-conférence a fait intervenir le Contrôleur général Bruno MAESTRACCI, directeur départemental du SDIS 77, et Catherine BACHELIER, adjointe au sous-directeur des services d'incendie et des acteurs du secours (SDIAS) du ministère de l'Intérieur. Cette conférence s'inscrivait dans la continuité du dernier webinaire de l'agence dédié au déploiement du système dans les SIS, organisé quelques semaines auparavant.

## Un produit NexSIS18-112 reconnu par les éditeurs de la sécurité civile

NexSIS18-112 apparaît désormais comme une application référencée dans l'écosystème numérique de la sécurité civile du fait que de nombreux industriels promeuvent leur compatibilité avec NexSIS 18-112 (y compris les éditeurs historiques). Les éditeurs des systèmes de régulation médicale des SAMU ont quant à eux confirmé sans restriction leur intention de collaborer.

## La mise en place d'une démarche standardisée de « conduite du changement »

L'ANSC a débuté ses travaux visant à l'élaboration d'une démarche nationale de conduite du changement<sup>4</sup> pour permettre aux différents SIS d'accompagner au mieux l'arrivée de NexSIS 18-112 dans les SIS.

Plus précisément, ces premiers travaux ont pour objectif d'identifier les différents impacts et changements induits par l'arrivée de NexSIS 18-112 au sein d'un SIS (organisationnels, métiers, outils, culturels).

Cette identification en amont des différents impacts permet d'anticiper les éventuelles difficultés ou freins au changement des SIS et déterminer avec ces derniers les leviers d'action et les préconisations à destination des SIS afin de les guider et de leur faciliter les processus de conduite du changement locaux, et donc l'acceptation et l'appropriation du nouvel outil par les utilisateurs finaux.

Cette démarche a été initiée dans un esprit de co-construction avec les SIS, notamment par la mise en œuvre d'un groupe de travail composé de représentants de SIS, réunis à plusieurs reprises au cours des derniers mois.

En outre, l'ANSC a travaillé à l'élaboration d'un wiki sur l'OCMI « public » de l'ANSC, afin de mettre à disposition de l'ensemble des futurs utilisateurs de NexSIS 18-112 les informations précises et actualisées sur chaque pan du projet et de la solution

## Avancées techniques en 2021 : assurer un service résilient et sécurisé

Suite à la panne majeure, reconnue par l'opérateur Orange sur son infrastructure, qui a affecté l'acheminement des appels d'urgence, l'importance des capacités de résilience de NexSIS 18-112 est plus que jamais nécessaire et doit permettre d'offrir des capacités de réponses supplémentaires en cas d'événement majeur affectant les acteurs de la sécurité civile.

---

<sup>4</sup> Trois groupes de travail portant sur la conduite du changement ont été organisés avec les SIS et ont permis à l'ANSC de finaliser le catalogue du changement national ainsi que le programme d'application local permettant de préparer les SIS à l'arrivée de NexSIS 18-112.

L'agence a poursuivi ses travaux autour de la mise en réseau des centres d'alerte du 112 et du 18, couplée à l'intelligence de l'application SGA (système de gestion des alertes, pour assurer la résilience d'un département en temps réel (résilience en cas de surcharge ou de perte d'un CTA). Les mécanismes de continuité de service sur lesquels l'agence a travaillé permettront également de poursuivre l'acheminement des alertes 18/112 en cas de perte de divers éléments techniques et applicatifs et ce à plusieurs niveaux, apportant ainsi une capacité de résilience plus importante que ce qui est connu aujourd'hui. Le futur réseau SECOURIR répond surtout à l'enjeu de rénovation de la collecte des appels d'urgence qui passe actuellement par un patchwork de plusieurs réseaux de technologies différentes, ne permettant pas d'exploiter toute la puissance des technologies d'Internet. Le remplacement d'une centaine d'abonnements téléphoniques des CTA des SDIS par un service de collecte unifié permettra une transformation en profondeur, sécurisant et rénovant la collecte des appels d'urgence (en ajoutant des redondances et de la surveillance, en permettant des appels multimédias).

L'ANSC offre avec la future application mobile de NexSIS18-112 et l'AML deux orientations supplémentaires de contournement d'un incident portant sur une panne opérateur par exemple :

- la capacité de saisir les services d'urgence au travers d'une application (« app 112 ») qui est soit téléchargée par le citoyen, soit indiquée par SMS au requérant quand l'appel ne peut aboutir. Cette « App 112 » empruntera une infrastructure tiers basée sur internet et offre donc un vecteur différent et redondant par rapport au mode nominal envisagé.
- La bonne exploitation de l'AML : Dans le cadre de l'incident d'Orange, l'AML a continué de fonctionner pendant le temps de l'interruption constatée, ce qui a permis à certains SDIS d'identifier le cas d'une communication d'urgence, de rappeler le requérant et de diriger les secours au bon endroit.

### III. Consolider l'agence comme l'opérateur efficient de mutualisation des investissements des SIS et de l'État pour la réalisation de NexSIS18-112

#### Les missions de l'agence

Instituée par le décret en date du 1er novembre 2018<sup>5</sup>, l'ANSC est un établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la sécurité civile, avec une gouvernance partagée entre des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'agence est chargée de diriger et de porter le programme de système d'information unifié 'incendie et de secours et de la sécurité civile<sup>6</sup>. A ce titre, l'ANSC s'est vue confier les missions suivantes, notamment :

- concevoir, développer et exploiter des systèmes permettant le traitement des alertes issues des numéros d'appel d'urgence ;
- participer à la définition des normes relatives au traitement des alertes issues des numéros d'appel d'urgence ;
- héberger, collecter et distribuer les données liées au fonctionnement des systèmes d'information et de commandement des SIS et de la sécurité civile ;
- déployer et mettre à disposition les systèmes d'information et de commandement à l'intention des SIS et de la sécurité civile ;
- former, assister, conseiller et soutenir dans la mise en service des systèmes d'information et de commandement des SIS et de la sécurité civile ;
- réaliser des études techniques, administratives et financières nécessaires à l'accomplissement des missions de l'agence ;
- organiser et piloter la gestion technique, administrative et financière des systèmes d'information et de commandement des SIS et de la sécurité civile confiés à l'agence.

#### Le cadre juridique du programme NexSIS 18-112

L'ANSC a réalisé les travaux préparatoires en vue de la création d'un nouveau décret relatif à « NexSIS 18-112 » octroyant un droit exclusif à l'ANSC, à la suite de l'annulation du précédent texte en octobre 2020. Un travail conséquent d'étude d'impact a abouti à un avis favorable de l'Autorité de la Concurrence en date du 30 avril 2021. Ces actions ont permis au ministère de l'Intérieur la publication du décret n° 2021-970 du 21 juillet 2021 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 ».

---

<sup>5</sup> Décret n°2018-856 du 8 octobre 2018



## La gouvernance de l'agence

La gouvernance de l'agence est assurée par un conseil d'administration composé d'administrateurs répartis à part égale entre les représentants de l'État et les représentant des collectivités territoriales.

Consécutivement aux élections départementales, les élus de l'Assemblée des départements de France ont été renouvelé d'une part et de nouveaux présidents des conseils d'administration des SDIS ont été désignés d'autre part. L'agence a donc renouvelé les membres représentants des collectivités territoriales de son conseil d'administration.

Dans le cadre du processus d'élection du conseil d'administration de l'agence, Monsieur Claude RIBOULET et Madame Isoline GARREAU ont été élus par leur pairs comme représentants titulaires des présidents de conseil d'administration des SDIS au sein du conseil d'administration de l'ANSC (Madame Claude PAULIC (PCASDIS des Deux Sèvres) et Monsieur Christophe BONNEFOND (PCASDIS de l'Yonne) élus en qualité de suppléants). Par décret du 23 décembre 2021, Monsieur Claude RIBOULET a été nommé président du conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC).

Par ailleurs, Monsieur François SAUVADET désormais Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF) dispose d'un siège de membre au sein du conseil d'administration de l'ANSC. Le président de l'ADF a désigné au titre de ses représentants Monsieur André ACCARY (PCASDIS Saône-et-Loire) et Monsieur Florian BOUQUET (PCASDIS Territoire de Belfort).

En outre, à l'occasion du changement de présidence au sein de l'Association des maires de France (AMF), Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire de Sorgues (PCASDIS du Vaucluse) et Monsieur Bastien CORITON, Maire de Rives-en-Seine ont été reconduits dans leur qualité de représentants de l'AMF au sein du conseil d'administration de l'agence.

Enfin, par décret du 23 décembre 2021, Monsieur Michel MONNERET a été renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'agence pour une période de trois ans.

## Le contrat d'objectif et de performance de l'agence

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) entre en sa dernière année d'application. Construit selon trois ambitions distinctes (construire NexSIS18-112, déployer NexSIS18-112 et conforter l'agence en son rôle d'opérateur chargé de la mutualisation des investissements des SIS et de l'État) déclinées en 13 indicateurs, le COP fait l'objet d'un suivi par le conseil d'administration dont les résultats sont présentés et débattus.

Le prochain exercice sera l'opportunité de confirmer certains indicateurs déjà existants et d'en approuver de nouveaux adaptés à l'évolution du programme NexSIS18-112.

## L'organisation de l'agence

Au 31 décembre 2021, les effectifs de l'agence représentent 20 agents (19,5 ETPT), dont 40% des effectifs sont des sapeurs-pompiers. Les effectifs dédiés directement à la construction et à la mise en œuvre de la solution NexSIS18-112 représentent une part importante des personnels de l'agence (65% des effectifs).

Les personnels de l'agence se répartissent entre la direction de l'agence et les pôles opérationnels. Les pôles opérationnels sont placés sous l'autorité de la directrice de programme NexSIS18-112 recrutée au cours de l'exercice 2021.

Dans la perspective de la réussite des travaux demeurant à réaliser en vue de la construction de la solution NexSIS18-112 et un déploiement au sein des SIS, l'agence poursuivra ses recrutements de personnels informatiques en priorité.

### Le renfort des SDIS dans la réalisation des projets de l'agence

L'ANSC bénéficie également de renforts de personnels (« contributeur ») selon des partenariats noués avec des SIS. Ces personnels interviennent ponctuellement sur des missions ciblées et de manière plus permanente au profit de l'agence.

Les contributions des personnels SIS représentent une formidable opportunités de renforcer la méthode de co-construction (ANSC/SIS) souhaitée par l'agence dès le début du projet NexSIS18-112. La co-construction constitue l'assurance de bénéficier de l'expertise d'usage des agents des SIS dans le développement de l'outil, dans la préparation au déploiement selon des moyens qui correspondent au mieux à leurs besoins.

#### Illustrations d'actions menées en co-construction avec les SIS

##### Travaux SIG

Les travaux relatifs à la brique SIG sont caractéristiques de la méthode en co-construction de la solution NexSIS18-112 entre l'ANSC et les SIS.

Les travaux de la brique SIG concernent de nombreux contributeurs : outre les « Sigistes » des 12 premiers SIS prévus pour le déploiement (membres du comité SIG animé par l'ANSC), d'autres personnels « Sigistes » des SDIS 02 (Aisne), 16 (Charente), 35 (Ille-et-Vilaine), 44 (Loire-Atlantique), 67 (Bas-Rhin), SDMIS (Rhône), 74 (Haute-Savoie), BSPP, 77 (Seine-et-Marne), 78 (Yvelines), 83 (Var), 86 (Vienne) et 91 (Essonne) participent également aux travaux.

Les membres du comité SIG échangent sur la conception du système d'information géographique de manière régulière (visioconférence hebdomadaire et atelier bimestriel).

De plus, des contributeurs-déploiements parmi les personnels cités ci-dessus ont été identifiés et formés permettant ainsi la pérennisation des compétences « déploiement » au sein de plusieurs SIS. Ces contributeurs facilitent la conservation en interne (Agence et SIS) des compétences dédiées au déploiements du SIG au sein des SIS et limitent le recours à des prestataires externes extérieurs à l'environnement « pompier » et plus coûteux.

### Tests utilisateurs

L'ANSC s'appuie également sur des contributeurs en vue de réaliser des tests utilisateurs. Au regard de l'état d'avancement des développements, les tests sont concentrés sur le SGA. A cet effet, un panel de 25 opérateurs de CTA-CODIS a été consulté en décembre 2021, issus des SDIS 07 (Ardèche), 13 (Bouches-du-Rhône), 37 (Indre-et-Loire), 50 (Manche), 67 (Bas-Rhin), 77 (Seine-et-Marne) et 91 (Essonne).

### Communication

Le SDIS 78 (Yvelines) contribue également à la communication autour du projet NexSIS 18-112. Ce SDIS a notamment produit, en 2021, quatre films portant respectivement sur l'AML, l'ANSC, le SGA et le SGO.

## Les enjeux financiers de l'agence

En ses premières années d'existence, et avant le déploiement de la solution NexSIS18-112 vecteur de ressources propres pour l'ANSC au titre des redevances qu'elle percevra en contrepartie de l'utilisation de la solution NexSIS18-112 par les SIS, l'agence dispose d'un modèle de financement de ses travaux de réalisation et de déploiement qui repose sur les dotations de l'État et les subventions d'investissement de SIS<sup>7</sup>.

En raison notamment de l'étalement des versements des dotations de l'État et des subventions des SIS tout au long de l'année, l'agence a présenté plusieurs budgets au cours de l'exercice 2021. Ces différents budgets permettent d'ajuster la trajectoire des travaux avec le montant des ressources connues au jour de la production des dits budgets.

### Les recettes de l'agence

Le montant total des recettes perçues par l'ANSC en 2021 s'élève à 16,2 M€, soit un montant quasi-équivalent à celui de l'exercice précédent.

#### Montant des recettes 2021

	Montant 2021	Part dans le financement total
<b>Etat</b>	<b>6 764 512 €</b>	<b>42 %</b>
Subvention pour charge de service public	4 364 512 €	24 %
Dotations en fonds propres	2 400 000 €	14 %
<b>Recettes propres</b>	<b>166 665 €</b>	<b>-1%</b>
<b>Autres financements publics</b>	<b>58 981 €</b>	<b>-1%</b>
<b>SIS (subventions)</b>	<b>9 203 320 €</b>	<b>57%</b>

<sup>7</sup> Par leurs subventions d'investissement, les SIS participent au financement de la construction de l'outil NexSIS18-112. Ces subventions d'investissement versées en avance par rapport à la livraison de la solution NexSIS feront l'objet d'un remboursement par prélèvement sur les redevances dues par les SIS au titre de l'utilisation de NexSIS.

## Une recherche active de financements

Afin de consolider son modèle de financement, l'ANSC a intensifié ses actions de recherche de financement. Ces actions de financement ont été une réponse à l'impossibilité temporaire de collecter des fonds auprès des SIS à la suite de l'annulation du décret du décret 2019-19 du 9 janvier 2019 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 ».

Après avoir recouvré les moyens de solliciter de nouvelles contributions des SIS, la dynamique d'adhésion des SIS s'est maintenue tout au long de l'année 2021 et les promesses de subventions ont été tenues pour atteindre l'objectif de collecte de 8,2 millions d'euros.

En parallèle, et en raison du projet structurant de transformation que représente le programme NexSIS 18-112 pour l'Etat et les SIS, l'ANSC a présenté un dossier de co-financement auprès du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Sous réserve de leur obtention, ces fonds sont programmés au financement du réseau SECOURIR (cf supra).

## Les dépenses de l'agence

En 2021, les consommations budgétaires en autorisation d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP) se sont élevées respectivement à 17,53 M€ et 17,72 M€. En recette, le montant des encaissements s'élevait à 16,19 M€.

### Récapitulatif des dépenses par destination 2021

	Projet NexSIS 18-112			Construction et fonctionnement de l'agence		
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Fonctionnement	Investissement
<b>AE</b>	0,58 M€	3,92 M€	10,65 M€	0,73 M€	1,64 M€	0 M€
<b>CP</b>	0,58 M€	3,23 M€	11,15 M€	0,83 M€	1,88 M€	0,03 M€
<b>Total</b>	AE	15,15 M€ (13 M€ en N-1)		2,37 M€ (3,3 M€ en N-1)		
	CP	14,96 M€ (12,4 M€ en N-1)		2,74 M€ (3,7 M€ en N-1)		

Les dépenses consacrées au projet NexSIS 18-112 représentent environ 85% du montant total des dépenses en AE et des CP (+ 5 points par rapport à N-1).

## Mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances du Parlement

Une mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances du Parlement, menée par le Sénateur Jean-Pierre VOGEL, rapporteur spécial des crédits du programme « Sécurité civile » de la mission « Sécurités », a examiné le projet NexSIS18-112 et a présenté le 2 juin 2021 un rapport favorable sur le projet « NexSIS 18-112 ».

# ANNEXES

## Annexe 1 : Composition du conseil d'administration

<b>11 membres disposant d'une voix délibérative</b>	<b>11 membres disposant d'une voix consultative</b>
<b>5 représentants de l'État</b>	<b>5 membres de la direction de l'ANSC et des services en charge des affaires comptables</b>
Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur	Le directeur de l'ANSC
Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises au ministère de l'Intérieur	Le directeur adjoint de l'ANSC
Le directeur du numérique au ministère de l'Intérieur	Le secrétaire général de l'ANSC
Le préfet de police de Paris ou son représentant	Le contrôleur budgétaire de l'ANSC
Un membre désigné par le ministre chargé du budget	L'agent comptable de l'ANSC
<b>5 représentants de services d'incendie et de secours et de collectivités territoriales</b>	<b>5 représentants de sapeurs-pompiers</b>
Le président de l'assemblée des départements de France ou son représentant	Le président de l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours ou son représentant
Le président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ou son représentant	Le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ou son représentant
Deux présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services départementaux d'incendie et de secours	Deux sapeurs-pompiers professionnels, un officier et un non-officier, désignés par les organisations syndicales ayant obtenu le plus grand nombre de sièges à l'élection des CATSIS pour le collège officier et pour le collège non-officier
Un membre de l'assemblée des départements de France désigné par le président de cette assemblée	Un officier en fonction au sein des formations militaires de la sécurité civile, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ou du bataillon de marins-pompiers de Marseille.
<b>1 représentant du personnel</b>	<b>1 représentant des services de santé</b>
Un représentant élu du personnel de l'ANSC	Un membre désigné par le ministre chargé de la santé

## Annexe 2 : Événements 2021

**2021**

<b>7-9 janvier 2021</b>	–	Participation de l'ANSC à GeoSDIS
Participation de l'ANSC à la journée internationale des réseaux d'alertes en Moselle	–	<b>21 janvier 2021</b>
<b>31 janvier 2021</b>	–	Participation de l'ANSC à la troisième journée "portes ouvertes" des opérateurs du Ministère de l'intérieur
Intervention de l'ANSC lors de la réunion des COMSIC et DSI	–	<b>5 février 2021</b>
<b>Février 2021</b>	–	Signature du Contrat d'Objectifs et de Performance de l'ANSC par toutes les parties prenantes
Rencontre entre l'ANSC et VISOV pour une future collaboration en matière de médias sociaux en gestion d'urgence	–	<b>26 février 2021</b>
<b>4 mars 2021</b>	–	Rencontre entre l'ANSC et « Permis de sauver » : NexSIS 18-112 a vocation à s'interfacer avec plusieurs applications citoyennes identifiées visant à inclure le citoyen dans la chaîne de secours
Conseil d'administration de l'ANSC	–	<b>6 mars 2021</b>
<b>9 mars 2021</b>	–	Signature d'une convention de partenariat entre l'ANSC et Atraksis
Organisation d'une démo virtuelle sur la VSSO du SDIS 77	–	<b>9 avril 2021</b>
<b>15 et 29 mai 2021</b>	–	Visite du directeur de l'ANSC et ses équipes aux SDIS 91 et 78 pour rencontrer

les équipes projet de NexSIS 18-112

Première participation de l'ANSC aux travaux d'AFNOR (Association française de normalisation) auprès du groupe de travail Sécurité et Résilience

– **5 juin 2021**

**15 juin 2021**

– Essais départementaux de la VSSO (version de secours et de soutien opérationnel) au SDIS 77

Participation de l'ANSC à la réunion d'information zonale Sud-Ouest

– **2 juillet 2021**

**3 juillet 2021**

– Organisation d'un webinaire sur l'AML (Advanced Mobile Location)

Organisation d'un webinaire sur NexSIS 18-112

– **17 septembre 2021**

**24-25 septembre 2021**

– Participation de l'ANSC au séminaire de lancement de la nouvelle promotion d'entrepreneurs d'intérêt général

Visite du BOMSIS à l'ANSC et démonstration de NexSIS 18-112

– **30 septembre 2021**

**1-2 octobre 2021**

– Participation de l'ANSC à la 22e rencontre des contrôleurs de gestion des SDIS de France

Réunion de lancement des 10 SIS migrant au second semestre 2022

– **15 octobre 2021**

**16 octobre 2021**

– Conseil d'administration électronique de l'ANSC

Conseil d'administration de l'ANSC

– **17 novembre 2021**



	<b>18 novembre 2021</b>	–	Réunion de lancement du marché d'assistance au déploiement de NexSIS 18-112
Réunion avec les éditeurs de logiciels de gestion administrative des SIS		–	<b>19 novembre 2021</b>
	<b>24 novembre 2021</b>	–	Participation de l'ANSC à la journée « Pompiers du XXIe siècle » organisée par IdealCO
Organisation d'un webinaire sur le SGA (système de gestion des alertes) de NexSIS 18-112		–	<b>26 novembre 2021</b>
	<b>Décembre 2021</b>	–	Entretiens utilisateurs NexSIS 18-112 avec 25 opérateurs issus des SDIS 07, 13, 37, 50, 67, 77 et 91
Webinaire dédié au SIG (système d'information géographique) de NexSIS 18-112		–	<b>17 décembre 2021</b>
	<b>17 décembre 2021</b>	–	Conseil d'administration électronique de l'ANSC
	<b>2021</b>		

## Annexe 3 : Glossaire

Acronyme	Signification
<b>ADF</b>	Assemblée des départements de France
<b>AE</b>	Autorisations d'engagement
<b>AIPD</b>	Analyse d'impact relative à la protection des données
<b>AMF</b>	Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités
<b>AML</b>	Advanced Mobile Location (géolocalisation automatisée de l'appelant)
<b>ANSC</b>	Agence du numérique de la sécurité civile
<b>CA</b>	Conseil d'administration
<b>CIS</b>	Centre d'Incendie et de Secours
<b>CISU</b>	Cadre d'interopérabilité des situations d'urgence
<b>Cloud</b>	Système de stockage en ligne à distance
<b>CODIS</b>	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
<b>COP</b>	Contrat d'objectifs et de performance
<b>COPROJ</b>	Comité projet
<b>COS</b>	Commandant des Opérations de Secours
<b>CP</b>	Crédits de paiement
<b>CTA</b>	Centre de traitement de l'alerte
<b>DFP</b>	Dotation en fonds propres
<b>DGSCGC</b>	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
<b>DINUM</b>	Direction interministérielle du numérique (anciennement DINSIC : Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication)
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DGOS</b>	Direction générale de l'offre de soins
<b>DNUM</b>	Direction du numérique du ministère de l'Intérieur (anciennement DSIC : Direction des systèmes d'information et de communication)
<b>DSI</b>	Directeur des systèmes d'information
<b>EPA</b>	Établissement public à caractère administratif
<b>ESInet</b>	Emergency Services IP network, ou réseau de routage intelligent des communications d'urgence
<b>ETP</b>	Equivalent temps plein
<b>Géoloc 18-112</b>	Application de géolocalisation précise de victimes
<b>GT</b>	Groupe de travail
<b>IGN</b>	Institut géographique national
<b>MA1</b>	Marché d'assistance n°1 de l'ANSC

<b>MA2</b>	Marché d'assistance n°2 de l'ANSC
<b>MAD</b>	Mis à disposition
<b>MARCUS</b>	Mission de modernisation de l'accessibilité et de la réception des communications d'urgence pour la sécurité, la santé et les secours
<b>MI</b>	Ministère de l'Intérieur
<b>MR1</b>	Marché de réalisation n°1 de NexSIS 18-112
<b>NG112</b>	Next Generation 112, ou nouvelle génération de traitement des appels d'urgence en Europe
<b>OCMI</b>	Offre collaborative du ministère de l'Intérieur (espace de partage)
<b>POC</b>	Proof of Concept, ou démonstrateur de faisabilité
<b>PSAP</b>	<i>Public Safety Answering Point</i> : centre de réception des appels d'urgence
<b>PSSI</b>	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
<b>RIE</b>	Réseau interministériel de l'État
<b>SAMU</b>	Service d'aide médicale urgente
<b>SECOURIR</b>	SERVICE de COmmunications d'URgence Intelligent et Résilient
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>SGA</b>	Système de gestion d'alerte
<b>SGC</b>	Système de gestion des crises
<b>SGE</b>	Système de gestion des échanges
<b>SGO</b>	Système de gestion des opérations
<b>SIC</b>	Système d'Information et de Communication
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>SIS</b>	Services d'incendie et de secours
<b>Sous-release</b>	Sous-version (ou version-développement) d'une durée de 10 semaines constituée de cinq sous-parties d'une durée de 15 jours, appelées « sprints »
<b>Sprint</b>	Période de développement de fonctionnalités de 15 jours, constituant une sous-partie d'une « sous-release »
<b>SPP</b>	Sapeur-Pompier Professionnel
<b>SPV</b>	Sapeur-Pompier Volontaire
<b>SSI</b>	Sécurité des systèmes d'informations
<b>VSSO</b>	Version de secours et de soutien opérationnel
<b>WIKI</b>	Base documentaire et explicative



## Suivez-nous !

Retrouvez les actualités de l'ANSC sur :



[ansc.interieur.gouv.fr](https://ansc.interieur.gouv.fr)



[ANSC Fr](#)



[ANSC - Agence du Numérique de la Sécurité civile](#)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Agence  
du numérique  
de la sécurité civile**